

Economie circulaire et bâtiments en Normandie :

Comprendre et entreprendre

Opération collective pilote destinée à 10 structures MOA normandes, pour impulser un changement de pratiques et intégrer les enjeux d'économie circulaire dans leurs projets d'aménagements, de construction, de réhabilitation et de déconstruction

Fiche de présentation de l'opération collective 2021-2023

Candidatez avant le 15 octobre 2021

Tout savoir sur ce projet :

>> Rendez-vous sur la plateforme NECI, dans l'espace « communauté » dédié à ce projet :

<https://neci.normandie.fr/clubs/operation-economie-circulaire-et-batiments-en-normandie-20212023>

>> Inscrivez-vous au webinaire de présentation de l'opération collective du 16 septembre 2021 :

<https://kwiksurveys.com/s/yj7jEs6r>

Contactez l'équipe d'animation du projet :

- Frédéric BAZILLE (Animateur du réseau RAN COPER) : 06 47 56 98 64
- Site internet : <https://apesasitesweb.wixsite.com/ran-coper>

Dispositif cofinancé par :

« Economie circulaire et bâtiments – Un contexte qui pousse à passer à l'action »

Une urgence environnementale clairement identifiée sur notre territoire

>> **des enjeux environnementaux importants, un contexte réglementaire en évolution, et des dynamiques en région !**

Aujourd'hui, les déchets du bâtiment représentent près de 46 millions de tonnes produites annuellement dans trois contextes : la démolition et la déconstruction, la réhabilitation et la rénovation et enfin la construction neuve. Les types de déchets produits sont de trois principaux types : DI (Déchets Inertes), DND NI (Déchets Non Dangereux, Non Inertes), DD (Déchets Dangereux).

Or, si le taux constaté de valorisation des déchets du BTP est de 69 %, les estimations concernant le seul secteur du Bâtiment, hors Travaux Publics, varient entre 48 et 60% selon les hypothèses retenues, avec de fortes disparités pour certaines matières.

>> en savoir + en Normandie : consulter le [Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets](#)

La législation en évolution, une obligation de mise en action

>> **Un contexte législatif contraignant** vient renforcer les obligations et encouragements à la prise en compte des enjeux d'économie circulaire. Notamment, [la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire](#) (loi AGECE) appuie la mission du secteur d'activité du bâtiment fléché dès 2015 dans la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV [> en savoir plus](#)) ; les maîtres d'ouvrages publics sont concernés, avec certaines applications à prendre en compte pour la commande publique

>> **De nouvelles approches des chantiers seront imposées prochainement.** Par exemple, le diagnostic « Produits Matériaux Déchets » sera obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2021 pour certains projets de déconstruction et de réhabilitation significatives. Il s'agit d'une opportunité et d'un maillon incontournable de la « boucle » économie circulaire et bâtiment. D'autres actualités réglementaires vont venir impacter les projets en matière de bâtiment, avec notamment l'arrivée de la filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour le bâtiment, à l'horizon 2022, mais aussi le renforcement des obligations des maîtres d'ouvrages sur le tri à source de certains déchets (obligation du tri « 7 flux »).

>> **Des obligations juridiques récentes**, entraîne l'évolution e des mises à jour des procédures de consultation. Citons les nouveaux dispositifs issus de la Loi Accélération et Simplification de l'Action Publique ([« ASAP » - Oct 2020 >>](#)), la publication des nouveaux CCAG de références par le Ministère de l'Economie ([01/04/21 – En savoir plus >>](#)) pour les « Travaux » et la « Maîtrise d'Œuvre », applicables à l'automne 2021. Enfin, des impacts significatifs sont attendus de la Loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », dite Loi Climat ([en savoir plus >>](#)).

Des dynamiques en région

La prise en compte de ces enjeux dans les contrats de la commande publique est donc à la fois une obligation réglementaire et une opportunité pour répondre localement aux nombreux objectifs environnementaux et valoriser les politiques territoriales tant environnementales que sociales et économiques.

Aux quatre coins de la France des Maîtres d’Ouvrage, Maîtres d’Œuvre et opérateurs économiques s’engagent et passent à l’action >> [Plateforme collaborative Démoclès](#)

En région Normandie, de nombreuses initiatives voient également le jour, à divers échelons des filières du BTP : initiatives de territoire, innovations matériaux et processus, retours d’expériences divers et variés.

Comment ?

Pour vous aider à répondre à ces enjeux, nous vous proposons un accompagnement collectif et personnalisé unique en France alliant :

- un réseau et une expérience dans l’innovation durable en bâtiment (RAN COPER) ;
- une expertise technique, financière et juridique (BE d’AMO technique) ;
- une expertise en psychologie motivationnelle et du changement (l’équipe Changement social et durable).

Grâce au soutien de la Région et de l’ADEME Normandie, vous bénéficierez :

- **d’un accompagnement individuel** pour développer votre exemplarité, accompagner votre mise en conformité et améliorer la performance économique de vos projets ;
- **d’un accompagnement inter-structures** pour relever collectivement et de façon significative les enjeux environnementaux mesurables sur vos territoires.

Qui ?

Peuvent candidater à cette opération collective, les maîtres d’ouvrage et aménageurs implantés en Normandie ayant des projets de déconstruction et/ou réhabilitation significatives de bâtiments (collectivités territoriales et bailleurs sociaux notamment) sur la région.

>> Attention ! Seulement dix maîtres d’ouvrage seront sélectionnés pour bénéficier de ces accompagnements.

Quelles plus-values pour vous ?

>> Cette opération vous apportera des bénéfices politiques par une valorisation globale de votre structure et de son action :

> Le déploiement de réponses politiques et solutions techniques visibles, contribuant à assurer une gestion plus vertueuse de vos territoires et de ses ressources ;

> La participation à une dynamique régionale collective et pionnière médiatisée par la valorisation de votre positionnement en « précurseur » et de vos actions au niveau national et dans les réseaux spécialisés ;

> La contribution à la mise en cohérence et à l'amélioration des politiques publiques (politique nationale et mise en œuvre d'actions concrètes adaptées à vos stratégies et engagements politiques locaux).

>> Vous en retirerez également des bénéfices techniques et juridiques à travers des accompagnements gratuits collectifs (inter-structures) et individuels (internes à votre structure) visant à vous permettre d'accéder à :

> Une mise en conformité des procédures de votre structure au regard des obligations juridiques en matière de commande publique (sécurisation et actualisation des procédures) ;

> Une mise en conformité des procédures et une sécurisation de votre structure au regard des obligations réglementaires (Lois, TECV, AGEC, Climat et Décrets associés), notamment en matière de gestion des déchets de chantiers (risque pénal) et d'appel de solutions techniques alternatives (matériaux) ;

> Une amélioration de la performance globale de vos achats (économique notamment) : sécurisation des contrats, identification de solutions techniques plus performantes en termes de « coûts » associés, identification de solutions plus économiques (matériaux, procédés/filières de gestion des déchets) ;

> Des leviers pour une contribution renforcée et affinée aux opérateurs de votre tissu économique (soutien aux innovations et savoir-faire des entreprises, appui au développement de nouvelles filières et expertises) ;

> Un renforcement de l'expertise de vos équipes en interne à travers une dynamique de groupe valorisant l'évolution des comportements et des procédures tout en favorisant le développement d'une intelligence collective basée sur le partage d'expérience ;

> Un suivi spécifique et individualisé des équipes de votre structure pour une meilleure prise en compte de vos problématiques localisées ;

18 mois pour dynamiser l'intégration des enjeux de l'économie circulaire

Les structures sélectionnées bénéficieront d'un parcours d'accompagnement¹ sur-mesure étalé sur une période de 18 mois.

>> Une approche qui s'adapte à votre niveau d'avancement.

La première étape de cette opération consistera à identifier votre degré d'avancement en termes de politique environnementale grâce au diagnostic AFOM. Ce dernier vous permettra de sélectionner un niveau d'ambition approprié et de vous engager à l'intégrer dans le périmètre de votre (ou vos) marché(s) de travaux.

¹ En fonction de la situation sanitaire et de la praticité d'organisation, les temps de travail (ateliers, formations, accompagnements individuels) pourront se dérouler à distance (dispositif de visioconférence).

- **Niveau 1** : Intégration de mesures réglementaires de prévention et de gestion des déchets de chantiers du BTP.
- **Niveau 2** : Intégration de mesures réglementaires de prévention et de gestion des déchets de chantiers du BTP < **Intégration des mesures chiffrées en faveur du réemploi.**
- **Niveau 3** : Intégration de mesures réglementaires de prévention et de gestion des déchets du BTP < Intégration des mesures chiffrées en faveur du réemploi < **Intégration des mesures en faveur de l'éco-conception, du « métabolisme urbain », etc.**

>> **Par le biais d'une dynamique collective inter structures** intégrant la mise en place d'un cycle de cinq ateliers collectifs d'une journée chacun (trimestriels). Le programme sera co-élaboré en partenariat avec le groupe.

Intervention d'experts, visites de sites & chantiers, partage d'expériences et de documents (DCE, outils de suivi d'exécution), sourcing mutualisé (rencontres fournisseurs), ...

>> **Combinée/associée à un accompagnement individuel et personnalisé comprenant pas moins de 10 jours d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en interne de votre structure.** Réalisé par un Bureau d'Etude spécialisé, il inclue notamment :

- Un rdv d'audit des pratiques et de définition du parcours
- Une sensibilisation interne
- Un appui à la définition de la politique d'achats en matière, à chaque étape du processus.

>> **Une approche collective/individuelle indispensable à l'atteinte d'objectifs ambitieux vous permettant d'initier un changement durable.**

- **Conforter votre intérêt** envers la conception de projet « bâtiment » responsable et durable.
- **Concevoir une stratégie « matériaux »** intégrant des critères d'économie circulaire et une politique ambitieuse en matière de prévention, gestion et valorisation des déchets des chantiers du bâtiment.
- **Développer une nouvelle ingénierie des projets** du bâtiment basée sur les fruits d'un travail collectif.
- **Lancer des projets exemplaires** de construction, de réhabilitation, de rénovation ou de déconstruction basés sur les principes de l'économie circulaire (la prévention et la gestion des déchets et matériaux).

>> **Une restitution ouverte aux acteurs régionaux concernés dans le cadre d'une journée technique régionale pour valoriser nos efforts collectifs.**

- Une **participation aux temps de présentation et de restitution** prévu à l'issue des accompagnements sera requise, afin de partager et valoriser vos expériences dans cette opération auprès d'autres donneurs d'ordres publics normands.

Présentation des partenaires du projet

La Région Normandie

Depuis la loi 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les Régions sont dorénavant compétentes en matière de planification de tous les déchets (à l'exception des déchets nucléaires), elles doivent alors élaborer et piloter le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Adopté le 15 octobre 2018, puis intégré dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la Normandie est devenue la première région française dotée d'un document de planification et de pilotage sur le sujet.

La Région Normandie envisage ce chef de filât « économie circulaire et déchets » par l'incarnation simultanée de trois ambitions complémentaires, correspondant à autant d'engagements vis-à-vis de ses différents partenaires, bénéficiaires et usagers :

1. La *Région stratège*, en mesure de bâtir un projet partagé en matière d'économie circulaire pour la Normandie, en pilotant la Stratégie pour une économie circulaire en Normandie ; le PRPGD et son plan d'actions de prévention et de gestion des déchets en faveur de l'économie circulaire
2. La *Région actrice*, désireuse de mettre en œuvre un programme d'actions propre en faveur de l'économie circulaire, notamment en organisant les filières de prise en charge et de valorisation de matières et de déchets et en favorisant la mise en place de nouvelles boucles de valeur,
3. La *Région exemplaire*, en devenant une collectivité pionnière en matière d'économie circulaire, en sensibilisant et en mobilisant par exemple les agents en interne à la réduction, à la gestion et à la valorisation des déchets.

Au regard des obligations réglementaires, le SRADDET identifie la commande publique comme un des leviers à activer pour favoriser la mise en œuvre de pratiques plus exemplaires en matière de prévention et de gestion des déchets. En tant que chef de file, la Région souhaite impulser une dynamique collective permettant de développer des projets traduisant l'ambition du maître d'ouvrage en faveur l'économie circulaire appliquée au secteur du bâtiment.

L'ADEME

L'Agence de la Transition Ecologique, placée sous la tutelle conjointe des ministères de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention.

Elle mène et accompagne de nombreux projets en faveur de l'économie circulaire, notamment sur les thématiques des achats responsables, la prévention et la gestion des déchets ou encore le réemploi et la réparation.

L'équipe Changement Social et Durable

Une enseignante-chercheuse et deux psychologues sociales de l'intervention, spécialisées en accompagnement du changement, participent activement au projet. Elles mobilisent leurs connaissances théoriques et leurs compétences de terrain pour accompagner les acteurs du secteur public et privé dans leurs actions de prévention/promotion liées aux thématiques de la transition écologique et plus largement

du développement durable. Leur participation au projet contribue à mettre l'accent sur le facteur humain, central dans le processus de changement de pratiques, et sur les mécanismes et déterminants psychologiques permettant de mieux comprendre pour mieux accompagner les comportements individuels et collectifs.

Pour ce faire, leurs prestations mobilisent les avancées scientifiques en Sciences Humaines et Sociales (SHS) sous 3 angles d'intervention :

- >> **le diagnostic** permettant d'identifier les précurseurs au changement cible, c'est-à-dire les freins et leviers psychosociaux, contextuels et institutionnels spécifiques aux personnes accompagnées vers le changement ;
- >> **l'intervention** consistant à élaborer des outils et des stratégies d'accompagnement au changement adaptés au terrain et aux personnes accompagnées
- >> **l'évaluation** reposant sur la conceptualisation d'un protocole de suivi concret des actions de changement pour apprécier la réelle plus-value de l'accompagnement

Le réseau RAN COPER

Le Réseau des Acteurs Normands pour une COMmande Publique Eco-Responsable (RAN COPER) s'adresse aux structures soumises à la réglementation en matière de commande publique, dont tout ou partie de l'activité s'exerce en Normandie.

RAN COPER a pour objet d'accompagner les structures normandes à la mise en œuvre d'achats publics responsables. Pour répondre à cet objet, le réseau poursuit les objectifs opérationnels suivants :

- >> **Susciter l'intérêt des acheteurs**, élu(e)s, équipes de direction, services techniques, administratifs et en charge des démarches de développement durable / Eco-responsabilité,
- >> **Former les cellules Achats/Commande Publique et Services Techniques** pour une intégration sécurisée de clauses environnementales, sociales et sanitaires aux procédures d'achats publics
- >> **Accompagner et faciliter les réalisations d'achats**,
- >> **Valoriser les retours d'expériences**, assurer une veille juridique et technique
- >> **Contribuer aux dynamiques des filières régionales** et favoriser les échanges entre les membres en particulier et les autres acteurs économiques.

RAN COPER propose ainsi toute une gamme de services autour des achats responsables à destination des structures soumises à la commande publique en Normandie.

Vous souhaitez en savoir plus sur le réseau RAN COPER ? Consultez le site de l'association :

<https://apesasitesweb.wixsite.com/ran-coper>

Un Bureau d'Etudes assurant l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage technique (encours d'identification)

Mais également... Un réseau de partenaires régionaux et nationaux mobilisé à vos côtés !

Soutenu financièrement par la Région Normandie, et l'ADEME Normandie, ce dispositif mobilise un réseau de partenaires techniques pour une meilleure coordination des expertises et dynamiques en Normandie : Clubs réunis via la plateforme NECI, ARPE Normandie, CRESS (chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), réseau régional des structures d'insertion par l'activité économique...

Au niveau national, des acteurs clefs telle que la plateforme collaborative « Démoclès ».

Modalités de candidature à cette opération collective

- Un dossier de candidature devra être complété, signé par les représentants de la structure et renvoyé par mail à contact@ran-coper.fr, avant le 15 octobre 2021
- Attention : un accusé de bonne réception de votre candidature vous sera retourné à votre adresse mail.

>> Accès au dossier de candidature :

<https://neci.normandie.fr/clubs/operation-economie-circulaire-et-batiments-en-normandie-20212023>

- Pour tout renseignement préalable à votre candidature : **inscrivez-vous sans tarder au webinaire d'information du 16 septembre 2021** : <https://kwiksurveys.com/s/yj7jEs6r>